



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI

Office fédéral de la santé publique OFSP
Unité de direction Politique de la santé

Date:

2015

Pour de plus amples informations:

medreg@bag.admin.ch

Professions médicales 2015

Sommaire

1	Formation	3
1.1	Titres fédéraux 2015	3
1.2	Diplômes reconnus 2015	4
2	Formation postgrade	5
2.1	Titres postgrades fédéraux 2015.....	5
2.2	Titres postgrades reconnus 2015	5
3	Autorisations de pratiquer	6

1 Formation

1.1 Titres fédéraux 2015

Vue d'ensemble des titres fédéraux délivrés entre 2011 et 2015

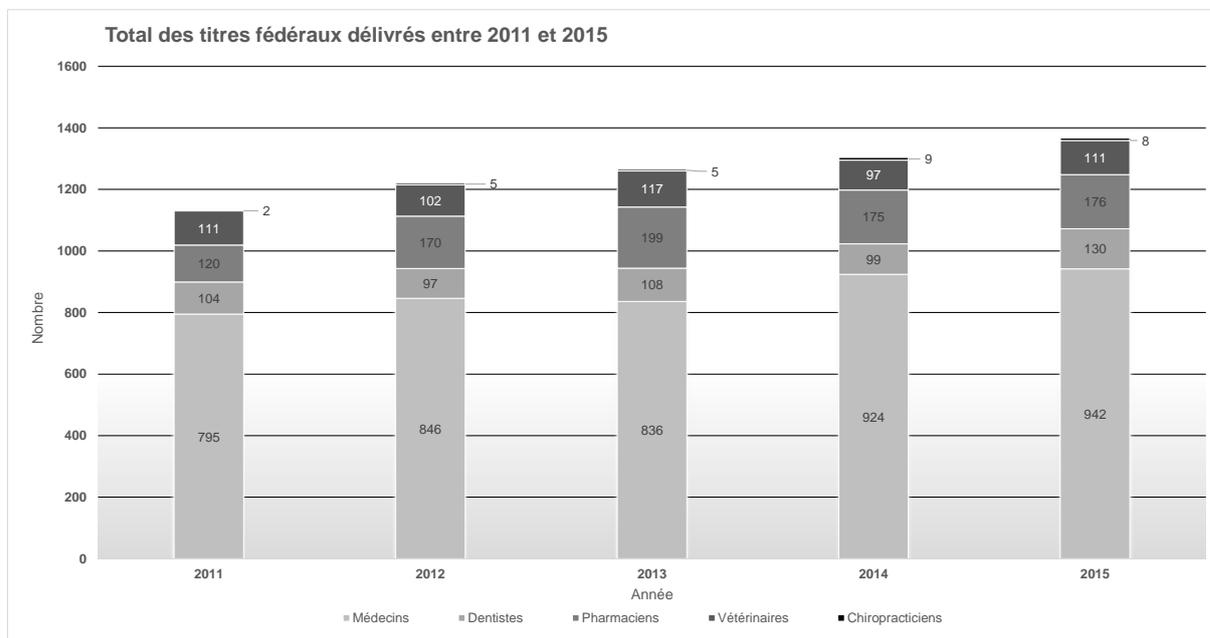


Figure 1: Total des titres fédéraux délivrés entre 2011 et 2015 (source : Registre des professions médicales OFSP)

1.2 Diplômes reconnus 2015

Depuis 2002, la Suisse reconnaît les diplômes en médecine humaine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire et en pharmacie délivrés dans les Etats membres de l'UE ou de l'AELE. Elle en fait de même depuis 2007 pour les diplômes en chiropratique obtenus dans ces mêmes Etats. En date du 31.12.2015, la Suisse avait reconnu 31'100 diplômes.

Pour les diplômes obtenus dans l'UE, la reconnaissance se base sur l'accord du 21 juin 1999 sur la libre circulation des personnes (ALCP) entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part.

Pour les diplômes émanant de l'AELE, elle se fonde sur la Convention instituant l'Association Européenne de Libre-Echange, conclue le 4 janvier 1960.

Les statistiques montrent le nombre de diplômes reconnus entre 2002 et 2015, par discipline, par année, sexe et par pays. A noter qu'elles englobent les diplômes reconnus indirectement par la Suisse, c'est-à-dire délivrés dans des Etats tiers et reconnus par un Etat ayant conclu un accord de reconnaissance réciproque avec la Suisse (reconnaissance de la reconnaissance).

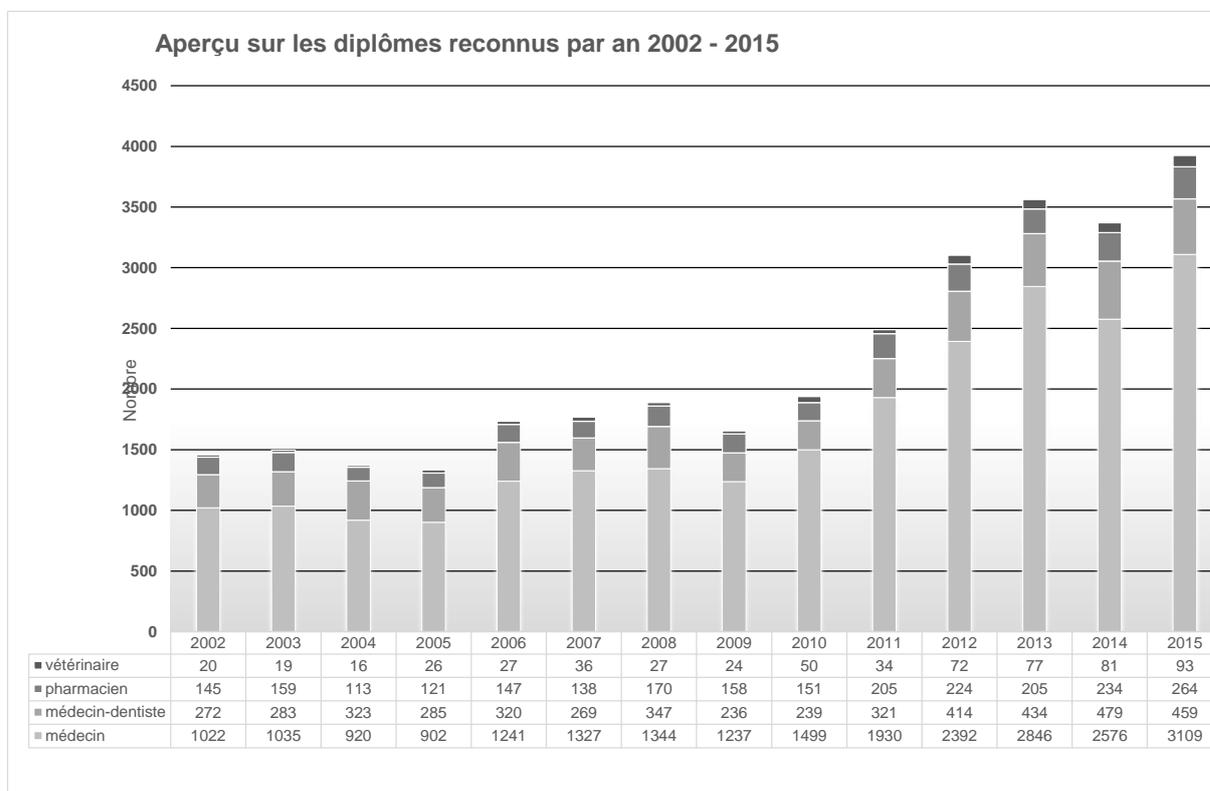


Figure 2: Aperçu sur les diplômes reconnus par an 2002 - 2015 (source : Registre des professions médicales OFSP)

La baisse significative des reconnaissances en 2005 et l'accroissement en 2006 ne représentent pas les demandes effectivement déposées mais est la conséquence d'un changement de processus. Il convient en outre de noter que le nombre de reconnaissances n'est pas en relation avec l'immigration de professionnels de la santé.

2 Formation postgrade

2.1 Titres postgrades fédéraux 2015

En 2015, les organisations responsables de la formation ont octroyé 1'926 titres postgrades fédéraux à des professionnels de la médecine (médecins, dentistes, chiropracticiens et pharmaciens), soit 245 de plus que l'année précédente.

2.2 Titres postgrades reconnus 2015

Depuis 2002, la Suisse reconnaît les diplômes en médecine humaine, en médecine dentaire, en médecine vétérinaire et en pharmacie délivrés dans les Etats membres de l'UE ou de l'AELE. Elle en fait de même depuis 2007 pour les diplômes en chiropratique obtenus dans ces mêmes Etats. En date du 31.12.2015, la Suisse avait reconnu 31'100 diplômes.

Pour les diplômes obtenus dans l'UE, la reconnaissance se base sur l'accord du 21 juin 1999 sur la libre circulation des personnes (ALCP) entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part.

Pour les diplômes émanant de l'AELE, elle se fonde sur la Convention instituant l'Association Européenne de Libre-Echange, conclue le 4 janvier 1960.

Les statistiques montrent le nombre de diplômes reconnus entre 2002 et 2015, par discipline, par année, sexe et par pays. A noter qu'elles englobent les diplômes reconnus indirectement par la Suisse, c'est-à-dire délivrés dans des Etats tiers et reconnus par un Etat ayant conclu un accord de reconnaissance réciproque avec la Suisse (reconnaissance de la reconnaissance).

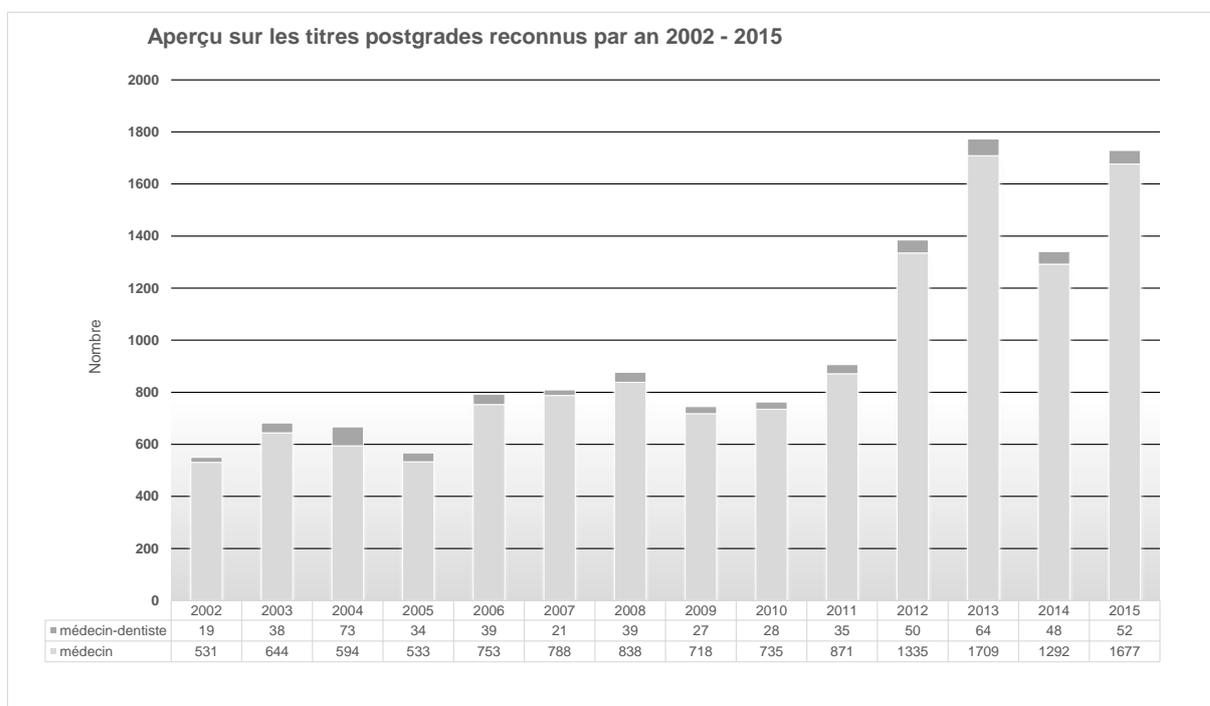


Figure 3: Aperçu sur les titres postgrades reconnus par an 2002 - 2015 (source: Commission des professions médicales)

La baisse significative des reconnaissances en 2005 et l'accroissement en 2006 ne représentent pas les demandes effectivement déposées mais est la conséquence d'un changement de processus. Il convient en outre de noter que le nombre de reconnaissances n'est pas en relation avec l'immigration de professionnels de la santé.

3 Autorisations de pratiquer

En 2015, 3'489 autorisations de pratiquer une profession médicale universitaire (médecins, dentistes, pharmaciens, vétérinaires, chiropraticiens) à titre indépendant ont été octroyées et inscrites au registre des professions médicales (MedReg).

Les informations contenues dans le registre sur les autorisations de pratiquer sont constamment mises à jour par les autorités cantonales de surveillance, qu'il s'agisse de l'octroi d'une autorisation, d'une déclaration de départ, d'un départ à la retraite, d'un retrait ou d'un refus d'autorisation.

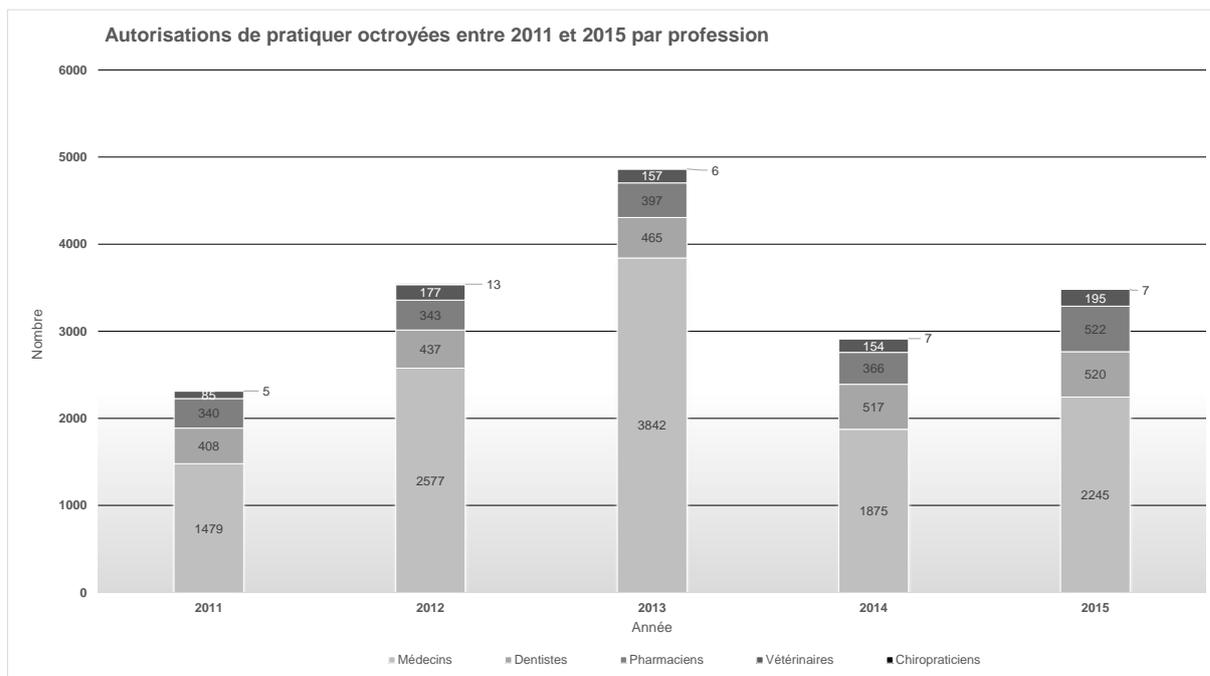


Figure 4: Autorisations de pratiquer octroyées entre 2011 et 2015 par profession (source: Registre des professions médicales OFSP au 29.01.2016)

Ce graphique présente les autorisations de pratiquer à titre indépendant inscrites dans le MedReg entre 2011 et 2015. A noter qu'il s'agit du nombre d'autorisations et non du nombre de personnes, étant donné qu'une personne peut bénéficier d'une autorisation de pratiquer dans plusieurs cantons. Par exemple, en 2015, 177 personnes ont reçu une autorisation dans plus d'un canton et sont donc mentionnées à plusieurs reprises dans ces statistiques. Pour 2015, 35.4 % des autorisations concernaient trois cantons : Berne (12.3 %), Genève (12 %) et Zurich (11 %).

En 2015, on a décompté 915 déclarations du départ, 112 départs en retraite et 32 retraits ou refus d'autorisation.

Au 31 décembre 2015, 41'447 professionnels de la médecine au bénéfice d'une autorisation étaient inscrits dans le MedReg.